



COMMUNE DE
REMAUFENS

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
Fax 021 948 80 95
E-mail: administration@remaufens.ch

PROCES-VERBAL

**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2015**

Au nom du Conseil communal, Monsieur **Bernard DEGLISE**, Syndic, ouvre cette assemblée ordinaire à 20 h 00 en saluant et souhaitant la bienvenue aux 66 citoyennes et citoyens, dont 65 ont le droit de vote, et les remercie de leur présence qui montre leur intérêt à la chose publique.

Cette Assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 3 juin 2015.

Tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés, dix jours avant l'assemblée, au Bureau communal durant les heures d'ouverture.

Il nomme comme scrutateurs Madame Jacqueline BUGNARD et Monsieur Gilles DUMOULIN et les remercie d'avance de leur collaboration. Il précise que les membres du Conseil communal sont habilités à voter pour tous les objets de cette séance, selon l'article 18 alinéa 3 de la Loi sur les communes.

Le tractanda proposé est accepté et sera donc traité tel que présenté, soit :

Tractanda:

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 3 juin 2015. Il ne sera pas lu, il est annexé à la convocation.**
2. **Budget 2016**
 - 2.1 **Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement**
 - 2.2 **Révision générale du plan d'aménagement local**
 - 2.3 **Rapport de la commission financière**
 - 2.4 **Approbation**
3. **Divers**

Aucune remarque n'étant formulée, les objets seront traités tels que présentés et l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur Bernard DEGLISE demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

1. PROCES-VERBAL

Le procès-verbal a été annexé à la convocation. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité.

2. BUDGETS 2016

2.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement

Chaque Conseillère et Conseiller présente les postes des budgets de fonctionnement relatifs à ses dicastères en donnant les précisions nécessaires, ceci dans l'ordre des dicastères selon la copie des budgets qui est distribuée à chaque citoyen présent.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES & IMPOTS

Par Monsieur Bernard DEGLISE.

020.301.00 – Traitement du personnel administratif – On constate une augmentation des charges suite à la nouvelle organisation au sein de l'Administration communale, soit l'engagement de Madame Géraldine CANTIN à 50% pour compléter le taux d'activité de Madame Aurélie FONTAINE qui sera diminué à 60% suite à la naissance de sa fille.

900.400.00 – Impôt sur le revenu – Le revenu des impôts de notre commune est principalement dû à l'impôt sur les personnes physiques. On peut cependant noter une augmentation du parc immobilier, mais la contribution immobilière pour les propriétaires reste à 1 pour mille de la valeur fiscale.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - CONSTRUCTIONS - EPURATION

Par Madame Renée GENOUD.

ECOLES - GESTION DES BÂTIMENTS ANCIENNES ECOLES - SPORT - CULTURE ET LOISIRS

Par Monsieur Olivier VOLKART.

210.351.01 – Participation aux dépenses cantonales transports scolaires – De nouvelles charges sont imputées au budget suite à la nouvelle répartition Etat 35% et Commune 65%, soit un montant de Fr. 18'550.—.

AFFAIRES SOCIALES - SANTE - FORETS

Par Madame Sylviane EMONET.

EAU & ENDIGUEMENTS - GAZ - VOIRIE - CIMETIERE

Par Monsieur Manuel TACHE

720.301.00 – Salaires employés communaux – On peut constater une augmentation des charges, due à l'augmentation des horaires d'ouverture de la déchetterie.

ROUTES - IMMEUBLES ET DOMAINES - AGRICULTURE

Par Monsieur Stéphane DORTHE.

JUSTICE & POLICE - FEU - MILITAIRES - TIR - PROTECTION CIVILE

Par Monsieur Jérôme TACHE.

Monsieur Bernard DEGLISE donne la récapitulation du **budget de fonctionnement** qui présente des charges d'un montant de Fr. 3'816'375.— et des produits de Fr. 3'737'296.— d'où **un excédent de charges de Fr. 79'079.—**, soit 2.15%.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions relatives au budget de fonctionnement.

Monsieur Charles LUCAS demande si le budget de fonctionnement de la commune comprend l'entretien des eaux claires. Monsieur Bernard DEGLISE lui répond que les chiffres concernant la protection des eaux se trouvent au chapitre 7 du budget de fonctionnement, point 71.

Monsieur Martial TACHE fait remarquer que le montant d'environ Fr. 20'000.— supplémentaire concernant la péréquation financière est vite contrebalancé avec les coûts relatifs aux écoles et ne représente pas un cadeau. Monsieur Bernard DEGLISE confirme qu'il n'a pas parlé de cadeau en annonçant les montants.

Monsieur Bernard DEGLISE donne lecture du **budget d'investissement** qui boucle avec **un total de charges de Fr. 806'000.—** principalement dû aux reports.

Monsieur Bernard DEGLISE donne ensuite un aperçu du plan financier des investissements établi par le Conseil communal, pour la période 2015-2020, en collaboration avec Monsieur René JOYE de ARBOGNA SA. Il s'agit d'une information des projections du programme des investissements.

L'assainissement des eaux claires figure dans les investissements avec des montants prévus de Fr. 500'000.— en 2016 et Fr. 500'000.— en 2017. De manière globale, la situation de la Commune est saine et on peut envisager sereinement l'avenir avec les chiffres présentés ce soir.

2.2 Révision générale du plan d'aménagement local

Madame Renée GENOUD présente cet investissement.

Lors de l'assemblée communale de 2013 pour les budgets 2014, le Conseil communal avait présenté un investissement de Fr. 40'000.— pour l'adaptation obligatoire du plan d'aménagement local à la nouvelle législation. Le dossier a été soumis au Service des constructions en février 2015, et la présentation de ce dossier était si satisfaisante que le Service des constructions nous a proposé d'en faire une révision générale sans redimensionnement de zones au vu du moratoire existant jusqu'en 2019-2020.

Un investissement supplémentaire de Fr. 35'000.— pour la réalisation de cette révision générale est nécessaire. Le futur plan d'aménagement local vous sera présenté en janvier 2016 avant sa mise à l'enquête publique.

Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières seront les intérêts au taux de 2% et l'amortissement ordinaire de 15% par an, soit des charges annuelles de Fr. 5'950.—.

Monsieur Bernard DEGLISE tient à relever l'excellent travail fourni par la commission d'urbanisme, qui est vivement remerciée.

Il n'y a pas de questions de l'assemblée.

2.3 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à Monsieur Ralph PERROUD, Président de la commission, qui donne lecture du rapport et du préavis de la commission financière concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement proposés par le Conseil communal.

Compte tenu des éléments présentés, la Commission financière donne un préavis favorable pour le nouvel investissement présenté ce soir.

En conclusion, la commission propose d'accepter le budget 2016 tel que présenté.

Monsieur Bernard DEGLISE adresse ses remerciements aux membres de la commission pour leur travail.

2.4 Approbation

Afin de respecter les exigences de la loi et les recommandations du Service des Communes, les objets sont soumis au vote et acceptés, soit :

2.1 Budget de fonctionnement

Accepté par 55 voix et 10 abstentions.

2.2 Révision générale du plan d'aménagement local

Investissement de Fr. 35'000.— accepté par 56 voix et 9 abstentions.

Les budgets 2016 sont acceptés.

3. DIVERS

Monsieur Bernard DEGLISE précise que les principales informations venant du Conseil communal figuraient dans l'information à la population. Les Conseillères et Conseillers restent bien entendu à disposition pour d'éventuelles questions.

La parole est donnée à l'assemblée.

Madame Corinne APOSTOL demande la position de la commune concernant l'énergie éolienne. Monsieur Olivier VOLKART répond que rien n'est actuellement prévu à Remaufens si ce n'est des discussions avec la société Greenwatt afin de savoir quelles seraient les éventuelles possibilités d'implantation d'un projet éolien sur le territoire communal.

Monsieur Pierre GENOUD prend la parole et remercie Monsieur Stéphane DORTHE pour les travaux effectués dans les délais concernant l'aménagement d'un trottoir le long de la Route du Crage. Il tient à préciser qu'il assiste aux assemblées communales depuis 57 ans de manière active et soutenue, heureux de voir l'évolution apportée par les idées neuves des nouveaux citoyens. Monsieur GENOUD relève également sa déception quand, lors de la dernière assemblée communale du 3 juin 2015, certains citoyens et citoyennes se sont abstenus de soutenir le projet d'aménagement d'un trottoir indispensable à la sécurité des piétons dans le village, au nom de différends imputables aux manquements de législatures précédentes. D'autre part, Monsieur Pierre GENOUD ne comprend pas, suite au malheureux accident de la circulation survenu à la Route du Pilon, le fondement d'une pétition demandant une limitation de vitesse dans le quartier concerné. En effet, il n'est pas correct de sanctionner tous les usagers de la route pour un usager qui a enfreint la loi sur la circulation routière. En conclusion et au vu de ce qui précède, Monsieur Pierre GENOUD demande pourquoi ces citoyens réfractaires sont venus habiter chez nous alors qu'ils étaient si bien là où ils étaient et suggère avec ironie que ces personnes se présentent aux prochaines élections afin de faire mieux qu'aujourd'hui.

Monsieur André GENOUD prend la parole en disant que l'aménagement du trottoir du Crage était indispensable. Il demande d'améliorer le goudronnage du bas du Petit Sentier. Monsieur Stéphane DORTHE lui répond qu'il prend acte de la demande.

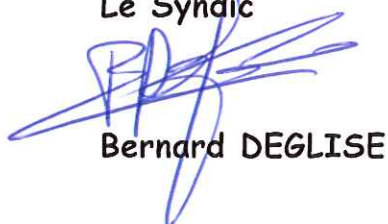
Avant de conclure, Monsieur Bernard DEGLISE tient à remercier l'assemblée, au nom de tous les membres du Conseil, pour la confiance témoignée et annonce officiellement la fin de ses activités politiques au sein de la Commune de Remaufens. Il remercie chaleureusement et félicite les membres du Conseil communal pour leur implication au cours des cinq dernières années. Il fait remarquer à l'assemblée que durant ces cinq ans il n'y a eu aucun changement dans la constitution du Conseil. Il leur transmet ses encouragements pour le travail restant à accomplir d'ici la fin de la législature.

Un grand merci également à tous les membres des commissions ainsi qu'à tout le personnel employé dans la Commune. Ces remerciements leurs seront réitérés lors de la traditionnelle collation qui se déroulera début janvier 2016.

Madame Renée GENOUD adresse ses remerciements à Monsieur Bernard DEGLISE pour son dévouement au cours de toutes ces années passées au Conseil Communal.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Bernard DEGLISE remercie chacune et chacun pour sa participation active aux affaires communales, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève l'assemblée à 21 h 20 en les invitant à partager le verre de l'amitié.


Le Syndic



Bernard DEGLISE



La Secrétaire



Géraldine CANTIN